



GRESSY FLASH

Numéro 218

5 septembre 2015

Chers Amis,

La rentrée scolaire s'est bien passée avec un peu plus de 130 enfants qui se sont vus accueillis par la fidèle équipe pédagogique de Madame Aline Billon et par nos agents de restauration, garderie et accueil de loisirs. Tous ont ainsi entamé cette nouvelle année scolaire après des vacances bien méritées. Nous leur souhaitons entière réussite.

Conformément aux engagements pris par la municipalité et vu le bilan financier arrêté début juillet, les parents d'élèves ont été prévenus d'un remboursement partiel des participations aux dépenses engagées dans la réforme des rythmes scolaires durant l'année 2014-2015. Nous attendons les derniers relevés d'identité bancaire de certains parents afin de commencer l'ordonnancement. La même participation de 20 Euros par mois et par enfant ainsi que le principe du remboursement sont reconduits pour l'année 2015-2016 car il n'est malheureusement pas acquis que les aides de l'état soient pérennisées.

Bien que les décisions aient été prises dans les hautes sphères de l'Etat, nous continuons à contester le rattachement de 17 communes (dont Gressy) au Val d'Oise pour former une entité de près de 400.000 habitants. Le combat continue comme vous l'explique une fois de plus le document joint à ce Gressy-Flash. Je ne suis pas persuadé que chacun mesure la gravité de ce qui se prépare et je continue donc à redouter les effets induits du changement de régime que les habitants découvriront petit à petit, mais il sera trop tard !

Le conseil municipal dans son ensemble vous souhaite une bonne reprise de vos activités et vous assure de ses sentiments dévoués.

Bien à vous.

J.C.Geniès, Maire.

NOUVELLE RESIDENCE SENIORS



La commune de Moussy-le-Neuf propose d'ouvrir les inscriptions aux habitants de la communauté de communes qui seraient intéressés par la résidence seniors « Les Maisons du Parc de la Bibronne » sise Rue Cléret.

Composée de logements de type T2 de 47 m² équipés de mobilier et dont le loyer a été fixé par le CCAS de cette commune à 700 Euros TTC, cette résidence est destinée aux seniors de plus de 60 ans, retraités ou pensionnés.

Un descriptif est à votre disposition en mairie et vous pouvez contacter la mairie de Moussy-le-Neuf au 01.60.03.42.38 ou par mail : mairie@moussyleneuf.fr pour plus d'information.

ELECTIONS REGIONALES

Les élections régionales auront lieu au mois de décembre les 6 et 13 décembre. Le seul bureau de vote se tiendra dans la salle d'honneur de la mairie. La loi du 13 juillet 2015 a prévu une mesure exceptionnelle de révision des listes électorales prenant en compte les inscriptions déposées jusqu'au 30 septembre. Si vous êtes arrivé à Gressy en cours d'année, vous pourrez donc voter à ces élections sous réserve des formalités accomplies en mairie. Prenez contact sans plus attendre.

Il est également possible de prévoir une procuration qui pourra être établie au commissariat de Villeparisis.

STATIONNEMENT GENANT

Nous vous rappelons une nouvelle fois que le stationnement empêche bien souvent l'exécution du service de balayage des caniveaux.



Celui-ci revient assez cher à la collectivité pour que chacun puisse porter une attention toute particulière à garer son véhicule une fois par mois dans sa propriété la veille du passage de la balayeuse. Merci d'en informer également vos visiteurs.

Le planning des passages pour les 4 mois à venir est le suivant : 30 septembre, 28 octobre, 25 novembre et 30 décembre. Soyez attentifs. Merci !

INFORMATIQUE POUR TOUS

Notre ami Raymond Marini a repris ses activités auprès de toutes ceux qui désirent s'adonner à la pratique des logiciels informatiques et plus précisément à l'utilisation de l'ordinateur. Il accueille les personnes intéressées le samedi de 10:00 à 11:30 dans la salle informatique de notre école. Il reprend également son partenariat auprès des enfants dès cette semaine et il est aidé par son fils Éric et Patrick Matignon qui habitent notre commune. Nous sommes heureux que ce service initié il y a maintenant plus de 5 ans perdure dans notre commune.

